



TABAC : INTERDICTION DE VENTE AUX MOINS DE 16 ANS

Rubrique : actualités - Date : mercredi 12 février 2003

Toute la presse commente l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 16 ans votée hier en première lecture par le Sénat. (voir aussi revue de presse d'hier)

L'AFP qui indique que la proposition de loi a reçu un « avis très favorable » de M. Mattei précise que le PS et le PC se sont abstenus lors du vote. Revenant sur la teneur du texte (interdictions et sanctions) (voir revue de presse d'hier) l'agence de presse observe que la loi prévoit également « une sensibilisation au risque tabagique sous forme obligatoire dans les classes de l'enseignement primaire et secondaire ». « Les dispositions de la proposition de loi, hautement symbolique, vont dans le bon sens » a déclaré JF. Mattei qui a ajouté « l'interdiction de la vente aux mineurs de moins de 16 ans est une mesure cohérente avec l'interdiction de vente d'alcool à ces mêmes mineurs dans les débits de boissons » tout en soulignant « notre désir est de protéger la jeunesse d'une drogue mortelle ». Toutefois d'après le ministre « d'après les expériences d'autres pays il ne s'agit pas d'une mesure miracle ». Au Sénat le ministre qui a indiqué il « existe actuellement des signes d'essoufflement de la lutte antitabac » a affirmé « il est donc de notre responsabilité de relancer la lutte contre le tabac, d'en faire une cible prioritaire pour les années qui viennent et notamment chez les jeunes ».

L'AFP a également recueilli le point de vue des jeunes, des tabacologues, des buralistes et des cigarettiers sur cette interdiction .

A noter un reportage à Lyon où l'interdiction « est plutôt vue d'un bon œil par nombre de collégiens » qui restent pourtant « convaincus que les « accros » pourront toujours se procurer » des cigarettes. L'agence fait par ailleurs état « d'inquiétude et d'agacement chez les buralistes » qui d'un côté « pestent contre le prévisible manque à gagner » et d'un autre se « rassurent en jurant que cela ne changera rien » car « les plus jeunes demanderont à un plus grand d'acheter leurs cigarettes ». L'AFP relève également que « les cigarettiers sont « favorables à l'interdiction » et s'affirment même « militants » d'une telle interdiction tout en soulignant que cette initiative devrait « être obligatoirement accompagnée d'une concertation menée avec les 34 000 débiteurs de tabac ». Et aussi une interview du Pr Dubois président du Comité national contre le tabagisme qui rappelle qu'en France « la moitié des jeunes fument » et que c'est « le plus mauvais score d'Europe ». Il explique ceci par le fait qu'on « entretient encore en France une forte visibilité du tabac dans la société » avec « une politique très intensive de promotion illégale du tabac chez les jeunes » et par ailleurs, selon lui, « l'éducation nationale est à la traîne ». Se disant « très favorable » au vote de la loi, il relève que « chaque fois qu'on crée des difficultés d'accessibilité à un produit, il y a une baisse de la consommation ». Toutefois il aurait préféré « une interdiction « aux moins de douze ans en augmentant chaque année d'un an l'âge autorisé » pour « éviter de piéger les fumeurs déjà dépendants dans la classe d'âge des moins de 16 ans ».

France Soir estime à la Une que « le Sénat a choisi la manière forte contre « le plus grand tueur de France » » pour titrer en page intérieure sur « une prohibition qui divise ». Le journal affirme que « cette future loi - à laquelle les cigarettiers sont favorables - est loin de recueillir l'assentiment des tabacologues, dont certains redoutent les effets pervers ». Assurant que même le Pr Dubois, favorable à l'interdiction, est « perplexe » car « il faut craindre un effet fruit défendu », le quotidien juge que « dissuader les jeunes de fumer quand la cigarette représente pour eux un

élément si important de socialisation, risque(&) d'être périlleux » puisqu'en effet « selon les tabacologues « un petit plaisir immédiat (&) est bien plus important pour les jeunes qu'un gros risque de santé hypothétique à leurs yeux » ». Pourtant conclut France Soir, d'après les médecins « mourir d'un cancer du poumon ou d'un infarctus avant 35 ans devient de moins en moins exceptionnel ». A noter le point de vue du tabacologue Gérard Lagrue pour qui « cette loi ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau » car dans les pays qui ont adopté ce type de loi « on s'est vite rendu compte que les effets étaient très minimes ». Pour lui « la prohibition pousse toujours à la transgression » et « l'exemple le plus criant est celui du cannabis » avec cet « effet pervers » que « les grands joueront les dealers ». Il estime que ce qui est nécessaire c'est « d'étudier pourquoi les jeunes fument, pour essayer de remplacer la cigarette par autre chose ».

Une page entière du Figaro sur cette interdiction du tabac aux moins de seize ans Le journal qui publie les chiffres du tabagisme indique que « par ces mesures coercitives (&) les sénateurs espèrent enrayer un fléau qui tue chaque année plus de 60 000 personnes » pour souligner qu'ainsi « la France fait acte de cohérence vis à vis d'elle même en mettant sur le même plan consommation de tabac, d'alcool et de drogue » mais aussi « vis à vis de ses partenaires européens » dont six ont adopté de telles législations, et ce, alors que la Commission européenne recommande de « restreindre l'accès des enfants et des adolescents aux produits du tabac ». Observant que cette interdiction « ne recueille pas toujours « l'assentiment des tabacologues » qui évoquent « l'attrait de l'interdit » ni celle des débitants de tabac dont « la tâche risque de se compliquer » avec risques de contrebande et d'insécurité, le quotidien juge qu'en « tout état de cause nul ne possède le recul nécessaire pour évaluer l'efficacité de cette interdiction » sachant que « pour modifier les comportements sociaux il faut plus qu'un texte législatif ». Conclusion sur ce « bilan en demi teinte » : douze ans après la loi Evin interdisant le tabac dans les lieux publics « huit lycéens sur dix avouent toujours consommer au sein de l'établissement scolaire » (étude OFDT demandée par le ministère de l'éducation nationale).

A noter un encadré intitulé « Mattei déclare la guerre au tabac » où le journal reprend les principales déclarations du ministre au Sénat : « La Haute assemblée ouvre le feu. Nous déclencherons l'offensive générale. Nous avons affaire et de loin au plus grand tueur qui existe , celui qui coûte le plus cher à la société (&) la moitié des jeunes fument et en raison de la dépendance la moitié d'entre eux va décéder du tabac. Ils auront perdu en moyenne 20 ans de leur vie . » a notamment déclaré JF Mattei.

Un encart aussi sur « L'Europe divisée sur le tabagisme des jeunes » où le journal relève que si le tabac est interdit aux moins de 18 ans aux Etats Unis et au Canada, en Europe, l'Espagne, le Royaume Uni, l'Irlande et l'Autriche ont prohibé la cigarette pour les moins de 16 ans alors qu'en Suède et en Finlande elle est interdite aux moins de 18 ans. Sur la corrélation entre réglementation et consommation, le quotidien observe qu'en Italie qui a le plus faible taux européen de fumeurs chez les 15-18 ans, le code pénal interdit la vente aux moins de 14 ans ; qu'en Finlande, où depuis 1995, il est interdit de fumer avant 18 ans, 40% des jeunes fument et qu'au Portugal où le tabac n'est pas interdit aux mineurs seuls 18% des 15-18 ans fument régulièrement.

Libération qui titre « Tabac : le Sénat ouvre le feu » rapporte les déclarations du ministre de la santé qui « s'apprête à déclarer la guerre au tabac » tout en reconnaissant que l'interdiction n'est pas « une mesure miracle » puisque, explique le journal, « dans les pays qui l'ont mis en place (&) cela n'a pas fait chuter le tabagisme chez les jeunes ». Faisant état des avis « partagés » des pneumologues, le quotidien observe que pour le Pr Dautzenberg l'interdiction « ne changera rien » mais « permet surtout aux adultes d'avoir bonne conscience » alors que ce qu'il faut c'est « surtout retirer de la vente les paquets de dix cigarettes ». Libé qui signale que Philipp Morris n'a pas répercuté entièrement la hausse de 15% sur ces paquets « jeunes » (seulement 5,5%), souligne que néanmoins les dirigeants de la marque ont « applaudi hier », se disant favorable à l'interdiction de la vente. Le journal rend également compte des interrogations des buralistes et notamment de celles portant sur les problèmes de sécurité dans certains quartiers, de racket et de marché noir, pour conclure « nul doute que d'ici quelques mois « les grands frères » sauront monnayer leurs faveurs ».

C'est « un nouveau coup dur pour les buralistes » que perçoit en introduction l'Humanité, seul journal à signaler par ailleurs que la loi prévoit « la prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques pour les moins de 18

ans » . Le quotidien communiste qui pense que certains verront là « une atteinte de plus aux libertés individuelles » considère pour sa part que cependant « il s'agit bien là d'une question de santé publique » car le tabac est « le plus grand tueur de France ». Voyant dans ce texte « une étape supplémentaire dans le dispositif législatif de lutte contre le tabagisme » le journal qui souligne que l'application de la loi Evin reste « malheureusement encore très partielle, notamment dans les établissements scolaires », assure aussi qu'en appliquant « l'interdiction aux moins de 18 ans la Finlande a atteint 70% de non fumeurs ». Indiquant que ce débat « avait été lancé par la majorité de gauche plurielle » mais qu'il « n'avait pas abouti devant l'incrédulité de Bernard Kouchner », l'Huma affirme que « l'argument de l'inefficacité d'une telle loi est toujours avancé par l'opposition qui côté socialiste attend une loi d'ensemble antitabac » alors que pour R. Muzau du groupe communiste cette loi s'apparente à « un coup politique(&) à visée médiatique ». Et du coup, le journaliste de l'Huma de conclure « d'ailleurs même les fabricants de tabac soutiennent cette interdiction, c'est dire si elle menace leur chiffre d'affaire ».

« Ni alcool, ni tabac les jeunes de moins de 16 ans vont devoir se montrer sobres » commente les Echos pour qui le texte d'interdiction a été adopté avec « l'entière bénédiction de JF. Mattei » « cela revient à mettre le tabac sur le même plan que l'alcool » a dit le ministre , ajoutant que dès lors qu'« on n'autorise pas le cannabis il est logique de proscrire le tabac dans certaines circonstances ». Soulignant que cette interdiction « est contestée par certains experts » mais que le Pr Dubois président du CNCT s'y montre favorable , ainsi d'ailleurs que les fabricants de tabac , le journal considère que la position de ces derniers « n'est pas sans arrière pensée » puisque « en valorisant la cigarette comme produit de consommation adulte, ils en renforcent la dimension initiatique ».

La Tribune centre son article sur l'attitude des fabricants de tabac « partisans d'une telle mesure qui sanctionnerait exclusivement les buralistes » et pour laquelle il faudrait donc « trouver une solution négociée avec les débiteurs ». Philipp Morris fait observer que ses paquets comportent la mention non obligatoire « les mineurs ne doivent pas fumer » et Altadis remarque qu'ainsi la France va s aligner sur ses voisins européens. Soulignant qu' « ils se sont montré beaucoup plus discrets sur la part de chiffre d'affaire réalisée avec les plus jeunes » le journal estime que « pourtant il est clair que les paquets de dix (.. .) séduisent ces consommateurs » et que « le marketing ciblé n'a pas fléchi ».

Dans la Croix « le commentaire » de Christine Legrand qui note que la loi suscite « une levée de boucliers » parce qu'en France « il est encore interdit d'interdire » et « qu'on doute de l'efficacité de toute interdiction ». Jugeant que « face au désastre sanitaire » du tabac « aucune méthode de dissuasion ne s'est révélée totalement efficace » la journaliste affirme que « l'étau se resserre autour des fumeurs tandis que les industriels du tabac continuent à mieux les piéger. Avec une efficacité redoutable » et « dans la plus grande impunité ». Rappelant qu'hier ils se sont déclarés « totalement favorables » à l'interdiction, elle considère que cette ahésion obéit à la même logique que celle qui les conduit à imprimer sur les paquets « réservé aux adultes » càd « inciter les jeunes à fumer comme des adultes ». Estimant que « dans cette course contre la mort c'est toujours le tabac qui gagne » elle s'inquiète « pour combien de temps encore ? ».